



## LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

La forêt représente sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon 92 % des espaces naturels, eux-mêmes représentant plus de 50 % du territoire du parc. C'est donc tout naturellement que le PNR du Luberon s'est porté volontaire en 2001 pour tester sur son territoire la mise en œuvre de l'outil de planification forestière : la Charte Forestière de Territoire. La mise en place de cet outil a permis de créer des liens entre différents acteurs, de faire converger des intérêts et ainsi d'asseoir les bases d'une véritable politique de gestion forestière sur le territoire.

### Contexte local

*Caractéristiques démographiques, sociales, économiques, culturelles et politiques*

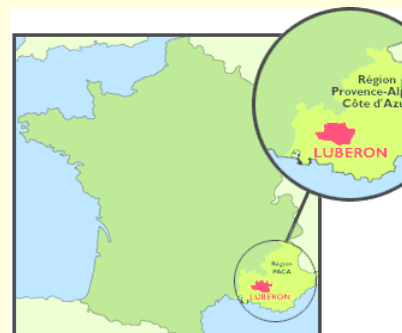
Région :	Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Départements :	Vaucluse, Alpes de Hte Provence
Nombre de communes :	32 en 1977, 71 en 2004
Superficie :	171 000 ha
Population :	150 000 habitants en 1999
Principales villes :	Apt, Cavaillon, Manosque.
Secteurs de l'emploi :	agriculture, agroalimentaire, tourisme

### *Autres caractéristiques :*

Sur ce territoire de l'arrière-pays méditerranéen se rencontrent les influences climatiques des Alpes et de la Méditerranée, couplées à un relief contrasté et à un réseau hydrographique diversifié. Tous ces facteurs créent une grande diversité d'habitats et de microclimats.

Les anciennes pratiques, surtout agricoles mais également industrielles (ocres), ont créé une mosaïque d'habitats et de paysages : utilisant tout l'espace disponible, y compris forestier, elles associaient le pastoralisme et les cultures vivrières. L'industrie des ocres a créé des espaces ouverts aux couleurs vives caractéristiques. La forêt était gérée essentiellement pour le bois de chauffage et plus récemment et localement des peuplements ont été créés pour la protection des sols (boisements RTM). Aujourd'hui, la présence humaine se traduit par des pratiques agricoles diversifiées plus intensives (fruits, légumes, vins, mouton, lavande) qui n'utilisent plus autant d'espace. Cette déprise agricole a abouti à une modification profonde des paysages, avec une fermeture globale des milieux, des successions végétales différentes. La pression urbaine s'accroît, le territoire est recherché pour son climat agréable, ses paysages remarquables et sa localisation (près d'Avignon et d'Aix) aussi bien par les touristes que par les candidats à l'installation. L'existence même du Parc et ses actions en faveur du développement harmonieux de

### Localisation du PNR du Luberon



***Une présence humaine ancienne qui a largement contribué à façonner les paysages***



cet espace accroissent l'attractivité du territoire et favorisent la spéculation immobilière.

Les richesses environnementales et culturelles de ce territoire, fragilisées par la déprise agricole, ont conduit à la création en 1977 du Parc Naturel Régional du Luberon.

De plus, le territoire du Parc a été retenu par l'Unesco comme la 9<sup>ème</sup> réserve de Biosphère française en 1997. Renouvelée en 1997, la charte du Parc définit les engagements et les responsabilités de ses signataires (Conseil Régional PACA, Conseil Général de Vaucluse, Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, les 69 communes adhérentes et l'Etat).

Les missions que la charte attribue au Parc sont les suivantes :

- \* protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- \* contribuer à l'aménagement du territoire ;
- \* contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie ;
- \* réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

### *Éléments déterminants dans la décision de lancer l'initiative*

Le Parc est impliqué de longue date dans la politique forestière locale et la Charte du parc comprend un volet forestier. Le Parc se positionne en coordinateur des actions engagées pour développer une sylviculture rentable et patrimoniale, respectant la diversité biologique, en collaboration avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers de la forêt. Sans introduire de norme restrictive, la charte du parc donne donc quelques conseils et orientations pour la gestion des espaces forestiers :

- \* favoriser le regroupement des propriétaires forestiers en partenariat avec le CRPF ;
- \* encourager la planification de la gestion par massif ;
- \* éviter la coupe rase dans les hêtraies du Lubéron compte tenu de leur situation fragile en limite d'aire ;
- \* constituer un réseau de peuplements forestiers témoins, en particulier pour le chêne, à conduire en vieillissement vers la futaie sur souche ;
- \* limiter la progression naturelle du cèdre au dépend des pelouses sèches contiguës.

La diversité des usages et des enjeux a conduit le parc à engager une réflexion globale sur une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt qui impliquerait tous les acteurs concernés. C'est pour aller plus loin, que le Parc a décidé de définir et de mettre en œuvre une véritable politique forestière sur son territoire et il a choisi de le faire au moyen de la mise en place d'une charte forestière de territoire.

En 1998, la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a défini l'approche écosystémique comme étant "une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable". Cette approche, détaillée en principes et directives opérationnelles, devait être utilisée comme un concept intégré pour la mise en pratique de la Convention sur la Diversité Biologique. En fait, elle a été ressentie comme un concept très théorique, peu susceptible de se traduire par des réalisations concrètes. C'est dans ce contexte, que l'outil Charte Forestière de Territoire a été créé par la Loi d'Orientation Forestière de 2001. Cette loi introduit des évolutions importantes dans la politique forestière française. Elle met en avant une approche multifonctionnelle et cherche à établir un dialogue plus ouvert entre forêt et société.

### **L'outil**

La charte est un outil très souple, aussi bien dans les thématiques qui peuvent être abordées (gestion de la biodiversité, développement de la filière bois, accueil du public en forêt...) que dans la forme du document



***Le label Réserve de Biosphère est attribué par l'UNESCO dans le cadre de son programme international « Man and Biosphère ». Ce programme vise à mieux connaître les relations entre l'homme et son environnement afin de mettre en place les outils d'un développement économique et social réellement durable***

***Le Luberon est un territoire très riche, aussi bien sur le plan culturel que biologique. La gestion et la protection de la biodiversité impliquent ici une conciliation des enjeux environnementaux et socio-économiques. Ce défi est relevé par le Parc Naturel Régional du Luberon qui s'est porté volontaire en 2001 pour tester le nouvel outil "charte forestière"***



final (document indépendant ou intégré à un autre document d'aménagement du territoire). Son acceptation par tous les acteurs est effective lors de la signature du document final.

Ainsi, la Charte Forestière de Territoire vise la participation locale des différents acteurs à la planification forestière. Elle doit permettre la rencontre des acteurs locaux et des propriétaires forestiers. La charte apporte un cadre à la concertation et vise à intégrer les différents enjeux autour d'un projet local structurant.

Appliquée au territoire du Lubéron, cet outil présente un bon exemple d'application en France de l'approche écosystémique en milieu forestier.

Le Parc naturel régional du Luberon travaille depuis avril 2002 en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière à la mise en place d'une Charte forestière de territoire expérimentale. Celle-ci sera signée le 9 juin 2004.

### **Diagnostic et identification des enjeux des espaces forestiers du Luberon**

Typiques de la forêt méditerranéenne, ils sont constitués de pinèdes, de chênaies vertes et pubescentes, de cédraies, de hêtraies et de forêts alluviales (90 % environ des milieux naturels) ainsi que de milieux ouverts associés (garrigues et pelouse). Ils représentent, avec près de 100 000 ha, 60 % du territoire. Ils sont caractérisés par :

- un remarquable patrimoine naturel avec une grande biodiversité liée à la mosaïque de milieux ouverts et cultivés, aux différents stades forestiers, aux zones humides, aux haies, etc. et une réserve naturelle géologique concernant 31 communes ;
- un très riche patrimoine culturel et historique ;
- des enjeux paysagers majeurs ;
- une agriculture diversifiée avec une diminution du nombre d'exploitations mais des superficies encore relativement stables ;
- des activités pastorales encore présentes ;
- des risques importants de feux ;
- une faible valeur économique du bois, aggravée par sa faible mobilisation (relief, distances de débardage) : transformation en bois de feu pour le chêne et, pour le pin, en pâte à papier, plaquettes utilisées dans les chaufferies-bois ou palettes ;
- un fort morcellement de la propriété forestière (2/3 des surfaces forestières privées avec, selon le cadastre, 18 863 propriétaires pour 42 798 ha classés en « bois » et seulement 38 % des propriétés font plus de 25 ha) ;
- un déficit de gestion en domaine privé ;
- une place importante de la chasse ;
- une fréquentation touristique croissante, liée notamment à la randonnée ;
- une pression d'urbanisation forte mais maîtrisée par des documents d'urbanisme cherchant tout à la fois à protéger les milieux forestiers mais aussi à protéger les maisons contre les feux de forêt.

### **Mise en œuvre**

La mise en œuvre de la Charte du Luberon s'est faite via deux niveaux de réflexion :

- l'action concrète sur des unités tests, c'est-à-dire l'animation pour : cerner les demandes des acteurs locaux, en particulier des élus et des propriétaires, appréhender les réalités de terrain et mettre en place des projets d'intérêt collectif avec programmes de travaux ;

***La Loi d'Orientation Forestière de 2001 a introduit un nouvel outil : la Charte Forestière de Territoire***

***Un objectif : la participation locale des différents acteurs à la planification forestière. Elle doit permettre la rencontre des acteurs locaux et des propriétaires forestiers.***

***La démarche générale passe par trois étapes :***

- ***le diagnostic conduit à l'identification des enjeux ;***
- ***la hiérarchisation des enjeux et la définition d'objectifs communs ;***
- ***la définition d'actions locales pour atteindre ces objectifs.***



- le cadre général de la charte forestière, pour l'ensemble du territoire du Luberon, par une mise à profit des expériences de terrain en vue de mobiliser les acteurs et par une réflexion prospective (audit patrimonial) afin de redéfinir la politique affichée pour les espaces naturels et forestiers.

Phase 1 : Expérimentation d'actions concrètes concertées sur des unités cohérentes de gestion forestière à partir d'avril 2001

Etapas de mise en place :

- 1- Constitution d'un comité de pilotage.
  - 2- Analyse et localisation cartographique des enjeux au sein de deux unités de gestion, test incluant l'analyse foncière.
  - 3- Enquête auprès des acteurs et organisations d'utilisateurs pour connaître les demandes - concertation au sein d'ateliers de travail locaux.
  - 4- Répartition spatiale et hiérarchisation des enjeux déclinés en objectifs d'intervention.
  - 5- Validation intermédiaire par le Comité de pilotage.
  - 6- Approfondissement des scénarii d'intervention. Présentation et validation au sein de groupes de travail communaux et intercommunaux.
  - 7- Etudes opérationnelles des projets d'intervention (conventions, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, montage financier, partenaires techniques).
- Elargissement du travail à d'autres unités de gestion où les acteurs locaux exprimaient une motivation d'agir de façon similaire.

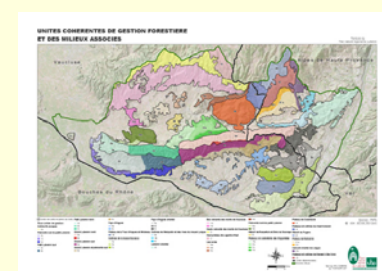
Phase 2 : Élaboration au sein du comité de pilotage de la charte forestière de territoire du Luberon:

- sur la base du diagnostic réalisé sur les 22 unités cohérentes de gestion forestière du territoire du Parc,
- par le retour d'expérience des projets concertés entre les acteurs locaux sur les unités tests (opération en pinède privée morcelée sur le piémont Sud du Petit Luberon - commune de Cheval Blanc, le projet sylvo-pastoral sur le massif de Grambois-Beaumont de Pertuis-Mirabeau-La Tour d'Aigues 10 ans après incendie, ou encore la restauration du massif brûlé des communes de Pierrevert-Ste Tulle-Corbières et gestion d'interface entre village et massif...),
- grâce à un audit patrimonial sur la forêt et les espaces naturels du Luberon réalisé sur la zone de mise en œuvre de la Charte forestière. Il a permis, sur la base d'un échantillon de 148 personnes représentant les différentes familles d'acteurs (toutes les communes du Parc, propriétaires forestiers, scientifiques, professionnels de la filière bois, associations diverses, partenaires techniques, etc.), de connaître leur perception des enjeux environnementaux et de la gestion forestière quant à la situation présente de la forêt dans le PNRL, les qualités et problèmes majeurs rencontrés dans sa gestion, l'évaluation de l'action engagée, les différents avenir imaginés et les moyens de changement pour parvenir à une situation souhaitable

***D'un découpage par secteurs de gestion forestière...***



***...vers des unités cohérentes de gestion forestière.***



**Les acteurs de la gestion forestière du PNR du Luberon**

Le parc naturel régional du Luberon a choisi d'animer lui-même la charte forestière en tandem avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) en s'entourant des organismes les plus concernés (DDAF, ONF, Syndicat mixte de valorisation forestière, CERPAM, Conseil général 84, etc.) travaillant au sein d'un comité de pilotage se réunissant aux étapes clefs.

**Partenaires (rôles, compétences et apports financiers initiaux)**

Le Parc du Luberon a créé une **commission forêt-espaces naturels** qui remplacera, dans un souci de lisibilité et avec une dimension politique renforcée, le comité de pilotage de la charte forestière :

- ✓ 6 élus minimum représentants des communes (au moins 1 ou 2 délégués et suppléants, par secteur par appel à candidature) dont 1 président et 1 vice-président ;
- ✓ 8 représentants techniques (responsables au niveau régional ou concernés par le 04 et 84) : CERPAM Luberon, Coopérative Provence Forêt, CRPF, SDIS, ONF, SMDVF, chargés de mission environnement naturel et/ou bois-énergie du PNRL ;
- ✓ 4 institutionnels : techniciens du Conseil Général 84 ou 04, Conseil Régional PACA, DDAF ou DRAF, DIREN ;
- ✓ 8 usagers : Président du conseil des associations du PNRL, Chambre syndicale régionale des exploitants et scieurs, Syndicat régional des propriétaires forestiers ou propriétaire désigné, CEEP, Fédération des chasseurs, représentants des fédérations de loisirs (randonnée pédestre, équestre et VTT), CCFF ;
- ✓ afin de mobiliser les acteurs locaux, de favoriser leur rencontre sur le terrain et la construction de projets communs, le souhait est de créer des ateliers d'échanges et de suivi de la gestion des espaces naturels.

**Éléments financiers**

L'animation de la charte forestière a été financée pour les 2/3 par l'Etat (ministère de l'Agriculture), à hauteur de 30 490 euros et 1/3 par la Région (15 500 euros). Le Parc naturel régional du Luberon a assuré un autofinancement de 11 670 euros. Le second volet de l'animation (prolongement du poste de l'animatrice) a été financé à hauteur de 30 % par la Région, 30 % par l'Etat et 20 % par des fonds LEADER+.

Des financements devront être également recherchés pour les actions qui seront ensuite mises en place.

**Résultats et impacts**

*Résultats*

Sylvopastoralisme et biodiversité :

- ✓ 47 propriétaires, 8 communes,
- ✓ 3 troupeaux ovins sur 1012 ha, 11 conventions de pâturage,
- ✓ 2 citernes pastorales ; 1 source aménagée ; 3,2 km de clôtures.

Résorption des dégâts de neige exceptionnels par éclaircies et broyage des pinèdes touchées en 2001 :

- ✓ 15 propriétés pour 177 ha.

**Une méthodologie qui vise à améliorer le dialogue territorial**



**Organigramme des acteurs de la Charte Forestière de Territoire**



### Définition de zones à objectif de prévention des forêts contre les incendies prioritaires et entretien :

- ✓ 141 ha proposés en plus au plan de prévention du Vaucluse,
- ✓ 67 ha expertisés sur le 04 qui ont fait l'objet de travaux depuis,
- ✓ 15 ha de brûlage dirigé.

### Prévention des forêts contre les incendies entre massifs et villages :

- ✓ 200ha de coupures de combustible envisagées (4 communes).

### Valorisation patrimoine culturel :

- ✓ 1 source aménagée, 1 chapelle et sa colline en cours de valorisation,
- ✓ schéma d'aménagement du site classé des Ocres.

### *Impacts qualitatifs*

- ✓ Un dialogue territorial qui permet une gestion forestière cohérente sur le territoire.
- ✓ Des acteurs mobilisés pour une gestion concertée des espaces forestiers.
- ✓ Des risques d'incendie amoindris.

### **Éléments d'innovation**

#### Innovation de la contractualisation :

- initiative des acteurs locaux, notamment des élus,
- démarche contractuelle entre les propriétaires offrant des services et des demandeurs.

#### Réponse à des problématiques variées :

- prise en compte des problématiques forestières sur des entités spatiales variables selon les sujets,
- concertation entre les partenaires concernés porteurs des attentes et les propriétaires forestiers.

#### Une charte et des conventions d'application :

Sans préjudice des prérogatives réglementaires de l'Etat, élaboration d'une charte pour un territoire pertinent vis-à-vis d'une ou plusieurs problématiques.

### **Conditions de transférabilité relatives au territoire d'accueil**

#### *Conditions d'ordre social, économique, démographique et culturel*

L'expérience n'a pu s'enraciner qu'à partir d'une volonté politique très forte de travail en commun, et c'est justement ce qui caractérise la Charte Forestière de Territoire du Luberon qui regroupe un grand nombre d'acteurs poursuivant un objectif commun au-delà d'intérêts parfois divergents.

#### *Conditions d'ordre politique et législatif*

La méthodologie de « Charte Forestière de Territoire » peut être appliquée à tout territoire un minimum organisé.

#### *Conditions techniques (capacité de la structure de pilotage et du partenariat)*

Pour la mise en place du projet au niveau local :

### **Les impacts de la charte forestière :**

- **une forêt en domaine privé comme public mieux entretenue,**
- **les équilibres naturels et la diversité biologique mieux préservés,**
- **un public et les usagers de la forêt sensibilisés.**

### **Une bonne pratique transférable si existence :**

- **d'une volonté forte d'avoir une véritable politique forestière sur le territoire,**
- **d'un périmètre de projet cohérent regroupant des espaces ayant des milieux naturels comparables, des contextes socio-économique proches et quelques enjeux communs.**



- une forte implication des différents acteurs locaux,
- une forte capacité de médiation du leader du projet,
- délimitation d'un périmètre cohérent de projet.

Pour la mise en place d'actions concrètes :

- constitution d'un comité de pilotage,
- analyse et localisation cartographique des enjeux,
- enquête auprès des acteurs et organisations d'usagers pour connaître les différentes demandes et attentes.

## Modalités du transfert

### Modalités organisationnelles

La transférabilité de « la Charte Forestière de Territoire » suppose une volonté et une capacité de mise en œuvre du projet qui passe par :

- la réalisation d'un diagnostic approfondi du terrain et d'un échange d'information pour faire part de l'expérience acquise par les différents acteurs ;
- un travail de mobilisation des acteurs locaux (identification des partenaires et de personnes-ressources : élus locaux, propriétaires, techniciens forestiers et la constitution d'un comité de pilotage ;
- l'identification de sources possibles de financement ;
- l'élaboration d'une stratégie adaptée au territoire concerné ;
- la mise en place de l'outil sur des zones « test » ;
- l'évaluation des résultats et l'ampliation géographique des actions ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'accompagnement (assistance technique au promoteur du projet) ;

### REPÈRES UTILES POUR LE TRANSFERT

<b>Type d'outil</b>	<i>Gestion forestière</i>
<b>Titre du projet</b>	CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE
<b>Territoire</b>	Parc Naturel Régional du Luberon
<b>Organisation</b>	PNR LUBERON
<b>Adresse</b>	MAISON DU PARC 60, Place Jean Jaurès BP 122 84404 Apt cedex - FRANCE
<b>Contact</b>	Sophie Bourlon Animatrice de la Charte Forestière de Territoire du Luberon Tel : +33 (0)4 90 04 42 12 <a href="mailto:sophie.bourlon@parcduluberon.fr">sophie.bourlon@parcduluberon.fr</a> <a href="mailto:contact@parcduluberon.fr">contact@parcduluberon.fr</a>
<b>Liens utiles</b>	<a href="http://www.parc-du-luberon.fr">www.parc-du-luberon.fr</a>

### Le Cœur de la bonne pratique de la charte forestière de territoire

Une gestion concertée des espaces forestiers

La CFT n'est qu'un outil de gestion forestière qui s'intègre dans le contexte plus large d'une politique forte de gestion du territoire menée depuis 1977 par le Parc Naturel Régional du Luberon qui consiste à :

- \* protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- \* contribuer à l'aménagement du territoire ;
- \* contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie ;
- \* réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

**La mise en place de cet outil permet de créer des liens entre différents acteurs, de faire converger des intérêts et ainsi d'asseoir les bases d'une véritable politique de gestion forestière sur un territoire.**



<b>RECAPITULATIF</b>			
<p>L'expert s'efforce de motiver son appréciation, sous forme de libres commentaires, en s'inspirant des points clés exposés en tête de chaque critère étudié.            Il procède ensuite à une notation de chaque critère « à dire d'expert » notée sur 4 (1 faible, 4 excellent).            Chaque critère est ensuite pondéré par un coefficient variant de 10 à 30 pour donner une note pondérée.            La moyenne des notes pondérées permet de calculer une note globale.</p>			
Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p><b>1 / DIAGNOSTIC DE L'EFFICIENCE</b></p> <p>Efficiencé: C'est la comparaison entre les moyens mis à la disposition du projet pour réaliser ses activités et les résultats obtenus. Elle est appréciée en essayant de savoir si les résultats ont été ou seront réalisés ou non, étant donné la qualité, la quantité et la programmation des intrants.</p> <p><b>Libres commentaires de l'expert</b></p> <p>La mise en place de la Charte Forestière de Territoire est efficiente. En effet, grâce à la synergie générée par son approche basée sur un multi-partenariat, elle a mobilisé des fonds de différents bailleurs mis à disposition d'un vaste ensemble d'objectifs variés et complémentaires.</p>			
<b>Notations de l'efficiencé</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p><b>2/ DIAGNOSTIC DE L'EFFICACITÉ</b></p> <p>Efficacité: C'est la comparaison entre les objectifs et les résultats fixés au départ et ceux atteints au moment de l'évaluation</p> <p><b>Libres commentaires de l'expert</b></p> <p>Malgré quelques retards enregistrés par rapport au calendrier prévisionnel, les résultats obtenus sont conformes aux objectifs.</p>			
<b>Notation de l'efficacité</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>40</b>
Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p><b>3/ DIAGNOSTIC DE L'IMPACT</b></p> <p>L'impact est l'appréciation de tous les effets du projet sur son environnement, attendus et inattendus.</p> <p><b>Libres commentaires de l'expert</b></p> <p>Les impacts de la mise en œuvre de la CFT sont multiples, c'est pourquoi grand nombre de territoires ont choisi la mise en œuvre de cet outil. Mais, plus que tout, la CFT permet de faire évoluer l'image actuelle de la forêt pour lui redonner le statut d'un milieu à forte valeur patrimonial dont la gestion doit être collective et concertée.</p>			
<b>Notation de l'impact</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>60</b>
Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p><b>4/ DIAGNOSTIC DE LA PERTINENCE</b></p> <p>La pertinence est vérifiée en déterminant si le but du projet et son objectif général sont ou ne sont pas conformes au politiques de développement du territoire et s'ils répondent aux besoins des bénéficiaires. Le souci de savoir s'ils continueront d'y correspondre à l'avenir est une préoccupation clé.</p> <p><b>Libres commentaires de l'expert</b></p> <p>Les résultats obtenus sont complémentaires et s'intègrent parfaitement dans une cohérence globale qui tient compte des différents enjeux, tant sur le plan économique, culturel, social qu'environnemental.</p>			
<b>Notation de la pertinence</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>60</b>



Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p><b>5/ DIAGNOSTIC DE LA DURABILITÉ</b></p> <p>La durabilité est vérifiée en essayant de savoir si les avantages du projet demeureront lorsque le projet sera terminé, en portant une attention particulière sur l'autosuffisance du projet : quelles sont les chances que les effets induits par le projet continuent à se produire après la fin du projet ?</p> <p><b>Libres commentaires de l'expert</b></p> <p>La fonction de coordination globale de la CFT est actuellement assurée par le PNR Luberon. La durabilité du projet dépend de la volonté des acteurs à continuer à unir leurs efforts afin d'assurer la pérennisation d'une gestion globale des espaces forestiers en Luberon.</p>			
<b>Notation de la durabilité</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>60</b>
Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p><b>6 / DIAGNOSTIC DE LA TRANSFÉRABILITÉ</b></p> <p>La transférabilité est la possibilité que l'action soit reprise par d'autres acteurs dans d'autres situations</p> <p><b>Libres commentaires de l'expert</b></p> <p>La transférabilité de l'outil sur un autre territoire est dépendante de la volonté partagée de tous les acteurs à développer une véritable politique forestière et de la définition d'un périmètre de projet cohérent regroupant des espaces ayant des milieux naturels comparables, des contextes socio-économique proches et quelques enjeux communs.</p>			
<b>Notation de la transférabilité</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>90</b>

Critère	Notation sur 4	Coefficient	Notation pondérée
Effizienz	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
Efficacité	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>40</b>
Impact	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>60</b>
Pertinence	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>60</b>
Durabilité	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>60</b>
Transférabilité	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>90</b>

